

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - juin 91
		N° 18 (218)

Essai d'un bilan des réalisations liées au projet d'extension  
du préaménagement à une grande partie de la pineraie oranaise  
en prévision du programme 1991.

En 1981, le vice-ministère des Forêts et de la mise en valeur des Terres avait décidé d'initier dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F, un projet spécialement consacré à la mise au point d'une méthode de préparation de forêts sans tradition sylvicole à l'aménagement, méthode connue aujourd'hui sous la dénomination de préaménagement. Le projet Pineraie fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement - au moins dans son volet orthogonal - après avoir fait l'objet de très nombreuses notices, a été codifiée dans un manuel réalisé avec le concours financier de la C.E.E. Quelques années auparavant, en 1986, le vice-ministère des Forêts et de l'Environnement avait déjà jugé l'expérience suffisamment positive pour envisager son extension à grande échelle.

Un projet de préaménagement de 200.000 ha couvrant une partie substantielle de la pineraie oranaise fut ainsi établi. Il s'agissait de procéder sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant et de grande étendue à une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche unique, globale et planifiée, la finalité de l'entreprise résidant dans la réunion des conditions permettant d'envisager un aménagement ultérieur à objectif premier de production ligneuse.

1. Forêts incluses dans le projet.

Elles se trouvent exclusivement dans les wilayas de Saida et de Sidi-bel-Abbès.

1.1 Wilaya de Saida.

Les forêts domaniales concernées sont:

- Fenouane	2.537 ha
- Maalif	2.697 ha
- Tendfelt	7.395 ha
- Oued-Sefioun	6.126 ha
- Djafra-Cheraga	10.156 ha
- Touta	421 ha
- Doui-Tabet	5.517 ha
- Tafrent	7.000 ha
- Aioun-el-Branis	5.825 ha

- Tircine 3.177 ha
  - Oukar-Zebboudj 3.550 ha
  - Hassasna 33.665 ha
- 1.2 Wilaya se Sidi-bel-Abbès.

Il s'agit des forêts domaniales suivantes :

- Zegla 56.634 ha
- Bou-Yetas 14.564 ha
- Touazizine 12.244 ha
- Zid-el-Moumen 4.888 ha
- Khodida 3.996 ha
- Beni-Mathar 9.600 ha
- Ain-el-Hadjjar 3.387 ha
- Toumiet 5.662 ha

soit au total 199.041 ha dont 88.000 ha dans la wilaya de Saida et 112.000 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

## 2. Réalisations antérieures à 1987.

### 2.1 Territoires préaménagés au 31/12/85.

A la fin de l'année 1985 les travaux de préaménagement concernaient les subdivisions de Sidi-Embarek, Oualla, Tefessour et Fidjel-Hounet. Les réseaux primaires étaient assis pour:

- 22.000 ha dans la subdivision de Sidi-Embarek,
- 9.000 ha dans la subdivision d'Oualla,
- 2.000 ha dans la subdivision de Tefessour,
- 4.000 ha dans la subdivision de Fidjel-Hounet,

soit 37.000 ha dont 34.000 ha cartographiés au 1/25.000 et au 1/50.000 .

Huit nouvelles entités forestières couvrant environ 29.000 ha: Ain-Zeddim, Oum-Trif, Lalla-Setti, Oum-Graf, Djebel-Tebrouria, Faid-Larbi, Sidi-Douma, Djebel-En'ser ont été constituées.

8.000 ha infrastructurés dans les subdivisions de Tefessour, Oualla et Fidjel-Hounet sans avoir été intégrés dans de nouvelles entités forestières figurent sur fonds topographiques I.N.C au 1/50.000 .

Par référence à l'ancien découpage cadastral, les réseaux primaires ont été ouverts dans les proportions suivantes:

- à 100 pc pour les forêts domaniales de
  - . Fenouane,
  - . Tendfelt,
  - . Maalif,
- à 75 pc pour les forêts domaniales de
  - . Djafra-Cheraga,
  - . Oued-Sefioun,
- à 60 pc pour la forêt domaniale de Doui-Tabet,
- sur une partie négligeable de la forêt domaniale de Zegla.

Des terrains forestiers non domaniaux inclus dans les limites des anciens domaines autogérés agricoles ont été également compartimentés lorsqu'ils jouxtent des forêts de l'Etat qui ont fait l'objet de préaménagements.

2.2 Programme 1986.

Le programme 1986 prévoyait la réalisation de:

- 3.000 ha de réseaux primaires,
- 1.500 ha de cloisonnements,
- 30 km de plates-formes routières.

Au 31 décembre 1986 les réalisations par type d'intervention et depuis le début des travaux de préaménagement en Oranie - 1974 - auraient du atteindre les niveaux suivants:

- 40.000 ha de réseaux primaires,
- 10.000 ha de cloisonnements,
- 255 km de plates-formes routières,
- 30.000 ha de bornage de parcelles.

3. Echéancier des interventions prévues jusqu'au 31/12/91.

3.1 Réseau primaire.

Année	Réalizations (ha)	
	Annuelles	Cumulées
31/12/86	-	40.000
1987	10.000	50.000
1988	15.000	65.000
1989	20.000	85.000
1990	25.000	110.000
1991	30.000	140.000

3.2 Bornage des parcelles.

Année	Réalizations (ha)	
	Annuelles	Cumulées
31/12/86	-	30.000
1987	-	30.000
1988	15.000	45.000
1989	20.000	65.000
1990	20.000	85.000
1991	25.000	110.000

3.3 Plates-formes routières.

Année	Réalizations (km)	
	Annuelles	Cumulées
31/12/86	-	255
1987	60	315
1988	80	395
1989	100	495
1990	140	635
1991	200	835

3.4 Cloisonnement.

Année	Réalizations (ha)	
	Annuelles	Cumulées
31/12/86	-	10.000
1987	2.000	12.000
1988	3.000	15.000
1989	4.000	19.000
1990	6.000	25.000
1991	8.000	33.000

3.5 Constructions.3.5.1 Sièges de subdivisions.

Année	Réalizations (U)		Dénomination
	Annuelles	Cumulées	
31/12/86	-	1	Sidi-Embarek
1987	1	2	Oualla
1988	1	3	Tefessour
1989	1	4	Khacheba
1990	1	5	Daia
1991	2	7	Teghalimet
			Tenira

3.5.2 Sièges de centres de gestion.

Année	Réalizations (U)		Dénomination
	Annuelles	Cumulées	
31/12/86	-	-	-
1987	1	1	Youb
1988	-	1	-
1989	1	2	Zegla
1990	-	2	-
1991	1	3	Sidi-Ali-ben-Youb

### 3.5.3 Siège de direction régionale.

Il était prévu l'affectation en 1989 à la direction régionale du projet, des locaux occupés à Telagh par l'O.N.T.F. La constitution de cette direction régionale ne comporte par conséquent pas d'incidence financière.

### 3.6 Réalisations annuelles (récapitulation).

Année	Réseau primaire (ha)	Bornage des parcelles (ha)	Plates-formes routières (km)	Cloisonnement (ha)	Constructions (unités)
1987	10.000	-	60	2.000	2
1988	15.000	15.000	80	3.000	1
1989	20.000	20.000	100	4.000	2
1990	25.000	20.000	140	6.000	1
1991	30.000	25.000	200	8.000	3
Total	100.000	80.000	580	23.000	9

Avant d'envisager tout nouveau programme - y compris celui de de l'année 1991 qui n'est pas encore inscrit - il convient de dresser le bilan des années antérieures qui devraient normalement être consignées dans des sommers ( cf notices n° 158 et également, par exemple, n° 211 ). Les renseignements à reporter sur ces documents sont en principe déjà disponibles car figurant dans les procès-verbaux de réception de travaux ( cf notice n° 160 ). Les travaux de préaménagement réalisés depuis 1986 ne sont plus portés à la connaissance de l'administration forestière centrale malgré deux demandes adressées: l'une à la structure de réalisation (le projet Pineraie de Saida ) la deuxième au service forestier de la wilaya de Saida.

Concrètement, le lancement d'une nouvelle tranche de travaux dans la zone concernée par le préaménagement devrait être impérativement conditionné par l'établissement des bilans suivants:

- réalisations effectuées du premier janvier 1986 au 31 mai 1991 en matière de:

- réseaux primaires,
- bornage des parcelles,
- cloisonnements,
- plates-formes routières,
- construction de sièges de subdivisions ou de centres de gestion,

- cartographie des nouvelles entités forestières autres que celles formant la subdivision de Sidi-Embarek au 1/25.000 et au 1/50.000,

- état des bois mobilisés à l'occasion:
  - de cloisonnements,
  - d'exploitations autres que celles prévues dans le cadre du compartimentage des parcelles peu ou pas déclives,
  - état des superficies préaménagées parcourues par le feu,
  - état <sup>des</sup> écartements des lignes des réseaux primaires ouvertes ailleurs que dans la subdivision de Sidi-Embarek,
  - état d'accessibilité des lignes des réseaux primaires pour les entités forestières autres que celles formant la subdivision de Sidi-Embarek.

Le projet d'extension du préaménagement élaboré en 1986 avait été remis, après approbation par les anciens vice-ministère des Forêts et de l'Environnement et <sup>du</sup> ministère de la Planification, aux différentes structures forestières concernées:

- service des Forêts de la wilaya de Saida,
- service des Forêts de la wilaya de Sidi-bel-Abbès,
- direction générale de l'O.N.T.F ,
- direction régionale de l'O.N.T.F pour la région Ouest,
- direction du projet Pineraiie de Saida.

Aucune réserve n'avait alors été formulée par les responsables des structures précitées.

Le contenu du projet d'extension du préaménagement a été ultérieurement reproduit dans la notice n° 161 de mars 1989. Il figure également au chapitre 13 du volume 1 du manuel de préaménagement.

#### Note

Cette notice, légèrement modifiée, a été adressée sous forme de correspondance par M. le directeur général de l'A.N.F à MM. les conservateurs de Saida et de Sidi-bel-Abbès ainsi qu'à M. l'inspecteur régional de l'A.N.F d'Oran ( référence: 99/A.N.F du 18 juin 1991 ).

#### ANNEXES

- 1) Copie de la correspondance n° 380 DG/DT/AM/87 du 22 mars 1987 adressée par M. le directeur général de l'O.N.T.F à M. le directeur régional Ouest de l'O.N.T.F avec pour objet le bilan des réalisations 1986.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder par le personnel de la DGP Pineraiie à la poursuite de certains travaux à caractère de bilan de réalisations entrepris par cette structure depuis sa création et interrompus depuis Janvier dernier.

Ces travaux qui se rapportent à la recherche-développement ont

fait l'objet de la rédaction de 94 notices. Il s'agit à présent de poursuivre la rédaction de ces documents en relatant d'une manière détaillée les activités menées par notre entreprise jusqu'au 31 Décembre 1986.

Les tâches à poursuivre sont les suivantes:

- Mesures de l'équidistance des tronçons du réseau primaire ( forêts restant à parcourir: Oum-Graf, Djebel-Tebrouria, Oum-Trif ).
- Plates-formes routières et cloisonnement réalisés en 1986.
- Localisation des seuils de correction torrentielle implantés sur la totalité de la subdivision de Sidi-Embarek.
- Localisation et consistance des incendies survenus dans la subdivision depuis l'assiette du réseau primaire.

Les agents du projet Pineraiie sont parfaitement au fait de ces activités. Néanmoins nous sommes disposés à leur apporter d'éventuels éclaircissements si la nécessité s'en faisait sentir.

En plus du but déjà évoqué, les renseignements supplémentaires à réunir serviront de base à la rédaction du manuel de préaménagement en projet.

Signé: A.Saidi

Remarque.

- M. Bendani, le destinataire de cette correspondance et qui exerce aujourd'hui les fonctions d'inspecteur régional de l'A.N.F à Oran, n'a jamais jugé utile de répondre à son supérieur hiérarchique qui lui-même a considéré que le préaménagement ne méritait pas une lettre de rappel.
- S'il fallait compter uniquement sur la bonne volonté de MM. Bendani et Saidi, la rédaction du manuel de préaménagement en serait encore à l'étape du vœu pieux.
- Ces deux responsables inamovibles s'estiment par exemple dispensés de rendre compte de l'utilisation des milliards de centimes alloués au projet de préaménagement ( cf les notices traitant des sommiers forestiers ).
- Pour bien marquer leur volonté de nuire - en premier lieu en définitive au patrimoine forestier, - leur méthode, lorsqu'il s'agit de préaménagement, consiste à nommer à la tête du projet Pineraiie un ingénieur notoirement connu pour son incompétence et pour sa haine pour tout agent forestier consciencieux. Cet ingénieur se nomme M. Derouiche.

- 2) Copie de la correspondance n° 1105/DFNF du 22 Décembre 1987 adressée par M. le directeur du Fonds national forestier à M. le wali de Saida en communication à M. le chef du service des Forêts de la wilaya de Saida.

Objet: Sommier des forêts de la subdivision de Sidi-Embarek.

En vue de compléter les sommiers des nouvelles unités forestières délimitées à l'occasion des travaux de préaménagement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir les renseignements suivants:

1/ Travaux réalisés jusqu'à la fin de l'année 1986

- Bois mobilisés dans le cadre du cloisonnement ( exercice 1986 uniquement ).
- Localisation administrative ( commune, daïra ) des 6 forêts constituant la subdivision de Sidi-Embarek. Les limites administratives sont à reporter sur chaque carte forestière au 1/50.000.
- Superficies incendiées depuis 1981 ( forêts, séries, parcelles concernées ).
- Correction torrentielle réalisée sur les forêts autres que Ain-Zeddîm et Oum-Trîf.

2/ Travaux réalisés au titre de l'année 1987

- Cloisonnement.
- Mobilisation des bois.
- Etat des incendies ( éventuellement ).
- Plates-formes routières.
- Correction torrentielle.
- Réseau primaire ( y compris longueur des tronçons ).

Une partie de la subdivision de Sidi-Embarek étant comprise dans la daïra de Telagh, il y a lieu, pour les forêts de Djebel-Tebrouria, Faïd-Larbi et Lalla-Setti d'indiquer sur carte au 1/50.000 les limites des parties de cantons de la forêt de Zegla infrastructurées dans le cadre du préaménagement.

Il serait également extrêmement utile que le travail comparatif entre préaménagement et aménagement traditionnel entrepris sur la troisième série de la forêt domaniale de Tendfelt soit mené à son terme.

Enfin, vous voudrez bien me faire parvenir en dix (10) exemplaires les tirages au 1/25.000 des forêts d'Oum-Graf, Lalla-Setti et Oum-Trîf que vous avez omis de nous adresser avec votre précédent envoi.

Signé: A.Ghebalou

Remarque

- Pour M.Omri -le destinataire de cette lettre qui a sans doute fini dans un bac à ordures - le projet d'extension du préaménagement ne présente d'intérêt que dans la mesure où il lui a permis de prélever une partie du budget alloué pour l'édification du centre de gestion de Youb dans le but de se faire construire une maison forestière à Rebahia.

- Ce chef de service des Forêts succéda à M. Ramdoun dont l'une des singularités réside dans sa grande indulgence envers les gros éleveurs en forêt. En 1986-1987, M. Ramdoun - de même d'ailleurs qu'une partie de son personnel - se découvrit une belle vocation dans la violation de domicile, de jour comme de nuit.

- Les forestiers de cet acabit sont assurés de la plus parfaite impunité. Après avoir quitté l'administration forestière, M. Ramdoun se vit successivement offrir les postes de directeur du projet de mise en valeur d'Ain-Skhouna puis de délégué aux réformes agricoles de la wilaya d'El-Oued. M. Omri est, quant à lui, conservateur des Forêts de la wilaya d'Ain-Temouchent. Bien que n'exerçant plus dans la wilaya de Saida, ces deux personnages y conservent toujours leurs villas de fonction; ils sont d'ailleurs voisins à Rebahia. L'explication de cette anomalie supplémentaire réside sans doute dans le fait que leurs supérieurs hiérarchiques estiment que leur acharnement à détruire le préaménagement mérite faveurs matérielles conséquentes et postes supérieurs de commandement.

- Décrire l'aménagement en termes techniques et économiques peut présenter de l'utilité. Il est néanmoins à présent coupable de ne pas faire état du contexte professionnel - fréquemment putride dont continuent à souffrir les préaménagistes algériens.